## Destination des sols

Zones urbaines mixtes
- U - Zone urbaine à vocation mixte correspondant a l'hypercentre des principales villes
- UA - Zone urbaine à vocation mixte de forte densité
- UB - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens
- UC - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes
- UD - Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux
- UR - Zone de renouvellement urbain

Zones urbaines spécifiques
- UE - Zone urbaine à vocation économique
- UEIr - Zone de renouvellement urbain à vocation industrielle
- UEI - Zone urbaine à vocation économique spécifique aux activités de carrière
- UEr - Zone de renouvellement urbain à vocation économique
- UEvr - Secteur de la Zone d'Activité Economique de la Verte Rue
- UG - Zone urbaine correspondant aux secteurs des gares
- UH - Zone urbaine à vocation d'équipement de santé
- UJ - Zone urbaine à vocation de jardins familiaux
- UL - Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs
- UV - Zone urbaine à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

Zones à urbaniser à vocation mixte
- 1AU - Extension à vocation habitat
- 1AUp - Extension à vocation habitat ayant une sensibilité paysagère
- 2AU - Zone d'extension à long terme

Zones à urbaniser à vocations spécifiques
- 1AUE - Extension à vocation économique
- 1AUEex - Extension à vocation économique des entreprises existantes

Zones agricoles
- A - Zone destinée à l'activité agricole
- A Cimetière - Secteur agricole destiné à l'équipement d'intérêt collectif et services publics type cimetière
- Ac - Secteur agricole lié à l'accueil d'hebergement hôtelier et touristique de type camping
- Ae - Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Aenr - Secteur agricole destiné à la production d'énergie renouvelable
- AI - Secteur agricole à vocation touristique et de loisirs
- Ap - Secteur agricole présentant un enjeu paysager ou la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible
- Ap1 - Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et la diversification des exploitations agricoles est possible
- Apf - Secteur agricole présentant un enjeu de frange ou l'évolution des exploitations agricoles est possible

Zones naturelles
- N - Zone naturelle de protection des sites et des paysages
- N carrière - Secteur correspondant au périmetre d'exploitation des carrières
- Nc - Secteur naturel destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping
- Ne - Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- NI - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs
- Nph - Secteur naturel correspondant au conservatoire national de phytosociologie
- Nstep - Secteur naturel destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,notamment les stations d'épurations
- Nv - Secteur naturel à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

## Prescriptions

- Emplacement réservé
- Hauteur absolue spécifique applicable sur certaines zones
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Retrait minimal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- Retrait maximal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- Lineaire commerciaux à préserver

## Informations :

- Trame bâti
- Parcelle
- Cimetière

Département du Nord

Communauté de Communes
Flandre Intérieure

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Commune de : HAZEBROUCK

### Planche A : ZONAGE

Approbation du PLUIH en conseil communautaire du 27 janvier 2020.
Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022.

Projet de modification de droit commun n°1

Modifiée par l'AGUR

**PLANCHE A**

Echelle : 1 / 10 000ème

Emplacement réservé : **HAZEBROUCK**

| Désignation | Destination | Bénéficiaire | Superficie (m²) |
|---|---|---|---|
| ER-Haz1 | Création d'une voie d'accès | Commune | 41 |
| ER-Haz2 | Création d'une unité de traitement, + d'assainissement | Commune | 2 892 |
| ER-Haz3 | Création d'une voie d'accès | Commune | 1 805 |
| ER-Haz4 | Réalisation d'un passage | Commune | 3 821 |
| ER-Haz5 | Création d'une voie d'accès | Commune | 1 069 |
| ER-Haz6 | Réalisation d'aménagements paysagers | Commune | 3 308 |
| ER-Haz7 | Réalisation d'un passage piétonnier | Commune | 1 149 |

Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

| Commune | Numéro | Date de début | Durée de validité | Inconstructibilité | Localisation |
|---|---|---|---|---|---|
| Hazebrouck | PAPAG-HAZ-1 | janv-20 | 5 ans | Supérieure à 20m² | Rue de Thérouanne |
| Hazebrouck | PAPAG-HAZ-2 | déc-22 | 5 ans | Supérieure à 20m² | Rue de Caestre |
| Hazebrouck | PAPAG-HAZ-3 | déc-22 | 5 ans | Supérieure à 20m² | Rue du Milieu |
| Hazebrouck | PAPAG-HAZ-4 | déc-22 | 5 ans | Supérieure à 20m² | Rue de Saint-Omer |

0 ¾ 1½ Kilomètres